AMAP Les GUMES et Ferme de l'Anfrenière

<u>Contrat 2023-2024</u> :Pâtes fermières fraîches, farines, huiles et graines

En tant qu'agriculteur, nos engagements pour répondre aux objectifs de l'AMAP :

Pour maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine :

- Cultiver selon la charte de l'agriculture biologique (certifié par Certipaq-Bio, FR-BIO-09).
- Multiplier et conserver des variétés de blé de pays.
- Faire moudre notre production par un meunier voisin (Joseph Gendronneau, à Saint-Lumine-de-Coutais).
- •Utiliser du sel du marais de Bourgneuf (Daniel Robard, Bourgneuf-en-Retz).

Pour mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes :

- •Livrer globalement toutes les 3 semaines (se référer au tableau de commande ci -joint) les produits commandés par les AMAPiens.
 - •Limiter géographiquement nos ventes autour de la ferme (Pays de Retz et alentours).

Pour permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits :

- Répondre aux questions des AMAPiens concernant la qualité des pâtes fraîches et de la farine et l'origine des produits proposés.
- Etre en mesure d'expliquer le prix des produits proposés en relation avec les coûts de fabrication.

Pour établir un lien privilégié entre le producteur et les consommateurs :

- •Informer régulièrement sur le travail à la ferme (discussion, plan d'assolement, photos).
- Proposer une visite de la ferme chaque année et une participation aux travaux (désherbage, sélection, battages)
- •Être présent 2 à 3 fois dans l'année pour présenter nos produits aux amapiens.

<u>En tant qu'adhérent à l'AMAP, mes engagements et ma contribution pour accompagner le producteur :</u>

- Etre à jour de mes cotisations à l'Amap Les GUMES (cotisation de 5euros par an) et assurer, si besoin, une permanence de 17h45 à 19h45 en m'inscrivant sur le planning du site.
- Respecter la Charte des AMAPs et, de par mon statut de membre, au règlement intérieur de l'AMAP Les GUMES (documents consultables sur le site de L'AMAP).
- Respecter les modalités de paiement (conférer tableau de commande ci-joint) et payer une avance trimestrielle sur mes prévisions de commandes au producteur pour faire face à ses besoins de trésorerie (Les chèques seront à établir à l'ordre de l'EARL FERME DE L'ANFRENIERE).
- •Commander à l'avance en retournant numériquement mon tableau de commande au référent Simon CHEPTOU (cheptou.simon@mailo.com) ou en imprimant et complétant ce même tableau en format papier (à rendre à Simon CHEPTOU)
- •Venir chercher mes commandes aux horaires de livraison en acceptant que les produits non récupérés ne soient pas remboursés (horaire et lieu indiqués sur le site de l'Amap).
- Accepter les désagréments liés aux aléas de l'agriculture biologique (climat, maladies, adventices, ravageurs...).
- Accepter les désagréments liés à notre travail artisanal (coupures exceptionnelles de production pour pannes...)

le:

●Remettre ce contrat d'engagement signé à Simon CHEPTOU.

Fait à :

Nom et Prénom de l'amapien :	EARL Ferme de l'Anfrenière
	44680, Saint-Mars-de-Coutais
Adresse postale :	
	SIRET: 352 030 613 00017
Adresse électronique :	
tél:	messagerie@fermedelanfreniere.fr
ter.	C
signature :	Corentin :0660266925
	signatura .
	signature :